

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE-

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances -ASTREE-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Cherif BEN ZINA et Mme Selma LANGAR.

	Notes	Au 31 décembre 2020			Au 31/12/2019
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC Actifs incorporels	A 1	2 382 512	1 309 002	1 073 510	759 465
AC11,12,13 Investissements de recherche et développement/Logiciels /Fonds com		1 545 812	1 309 002	236 810	355 511
AC14 Acomptes versés		836 700		836 700	403 954
AC Actifs corporels d'exploitation	A 2	7 677 662	6 148 904	1 528 759	1 383 075
AC21 Installations techniques et machines		6 238 599	5 156 586	1 082 013	1 175 112
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 218 388	992 317	226 071	141 899
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		220 675		220 675	66 065
AC Placements	A 3	506 375 508	21 845 093	484 530 415	465 370 981
AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières no	A 3.1	31 347 606	5 780 927	25 566 679	25 785 793
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	2 589 133	1 266 369	1 354 401
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		18 395 604	3 191 794	15 203 810	15 334 892
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		9 096 500		9 096 500	9 096 500
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A 3.2	25 781 365		25 781 365	25 781 365
AC33 Autres placements financiers	A 3.3	447 767 122	16 064 166	431 702 957	412 446 890
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		92 769 386	15 920 837	76 848 549	82 040 396
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		167 619 053	416	167 618 637	109 236 013
AC333 Prêts hypothécaires		773 664		773 664	707 934
AC334 Autres Prêts		1 053 019	142 912	910 107	862 547
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		185 552 000		185 552 000	219 600 000
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cé	A 3.4	1 479 414		1 479 414	1 356 934
AC Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	39 238 496		39 238 496	42 191 024
AC510 Provisions pour primes non acquises		12 034 244		12 034 244	12 359 863
AC530 Provisions pour sinistres Vie		263 030		263 030	352 048
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		26 941 222		26 941 222	29 479 113
AC550 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie					
AC Créances	A 5	88 667 265	25 539 401	63 127 864	54 579 858
AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe	A 5.1	74 198 345	23 496 968	50 701 377	47 488 337
AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	8 180 389		8 180 389	7 964 858
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	57 390 881	21 682 066	35 708 815	33 872 041
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assi	A 5.1.3	8 627 074	1 814 902	6 812 173	5 651 438
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A 5.2	4 243 767	875 912	3 367 856	1 229 475
AC63 Autres Créances	A 5.3	10 225 153	1 166 521	9 058 632	5 862 047
AC631 Personnel	A 5.3.1	394 189		394 189	316 321
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités pub	A 5.3.2	8 645 138		8 645 138	5 536 196
AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	1 185 825	1 166 521	19 304	9 530
AC Autres éléments d'Actif	A 6	41 311 332		41 311 332	35 087 506
AC71 Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse	A 6.1	19 252 720		19 252 720	13 786 929
AC72 Frais d'acquisition reportés	A 6.2	4 221 889		4 221 889	4 346 253
AC73 Comptes de régularisation Actif	A 6.3	17 836 722		17 836 722	16 954 324
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	12 800 195		12 800 195	13 058 172
AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	5 036 527		5 036 527	3 896 153
Total de l'Actif :		685 652 775	54 842 400	630 810 375	599 371 910

Annexe n°2
Capitaux propres et passif du Bilan

(Chiffres en dinars tunisien)

	<i>Notes</i>	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Capitaux propres			
	P 1		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	30 000 000	30 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	P 1.2	53 345 873	33 350 873
CP4 Autres capitaux propres	P 1.3	43 926 315	48 893 815
CP5 Résultat reporté	P 1.4	540 204	290 715
Total capitaux propres avant résultat :		127 812 392	112 535 404
CP6 Résultat	P 1.5	25 524 992	51 276 988
Total capitaux propres avant affectation :		153 337 384	163 812 392
Passif			
	P 2		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	<u>20 550 502</u>	<u>14 700 502</u>
PA23 Autres provisions		20 550 502	14 700 502
PA3 Provisions techniques brutes	P 2.2	387 420 570	355 806 950
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		43 073 172	42 004 123
PA320 Provisions d'assurances Vie		196 062 217	166 011 879
PA330 Provisions pour sinistres Vie		5 051 807	3 480 342
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie		133 160 941	131 940 055
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Vie		2 688 393	3 817 059
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie		3 541 088	2 494 014
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie			2 383 772
PA360 Autres provisions techniques Vie		571 207	572 780
PA361 Autres provisions techniques Non Vie		3 271 744	3 102 926
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	<u>16 779 899</u>	<u>18 432 245</u>
PA6 Autres dettes	P 2.4	<u>49 804 369</u>	<u>43 723 906</u>
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1	<u>14 810 294</u>	<u>11 956 558</u>
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	8 953 114	9 439 595
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	5 857 180	2 516 962
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	P 2.4.2	<u>17 236 289</u>	<u>16 365 995</u>
PA63 Autres dettes	P 2.5	<u>17 757 785</u>	<u>15 401 353</u>
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	507 136	507 136
PA632 Personnel	P 2.5.2	1 815 883	1 711 123
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	14 579 615	12 450 175
PA634 Crédoeurs divers	P 2.5.4	855 151	732 919
PA7 Autres passifs	2.6	<u>2 917 652</u>	<u>2 895 915</u>
PA71 Comptes de régularisation passif	P 2.6.1	2 917 652	2 895 915
Total des capitaux propres et du Passif :		630 810 375	599 371 910

Annexe n°3
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2020	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
PRNV1 Primes acquises	133 381 492	<36 530 601>	96 850 891	91 687 626
PRNV11 Primes émises et acceptées	134 450 541	<36 479 389>	97 971 152	95 209 740
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<1 069 050>	<51 212>	<1 120 262>	<3 522 114>
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	14 562 002		14 562 002	26 889 691
PRNV2 Autres produits techniques	1 208 697		1 208 697	1 395 294
CHNV1 Charges de sinistres	<80 041 894>	14 776 633	<65 265 261>	<72 084 709>
CHNV11 Montants payés	<78 821 008>	17 314 524	<61 506 484>	<63 713 625>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<1 220 886>	<2 537 891>	<3 758 777>	<8 371 084>
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	<168 819>		<168 819>	<7 910>
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<3 105 033>	139 371	<2 965 662>	<4 673 689>
CHNV4 Frais d'exploitation	<21 024 726>	8 195 761	<12 828 965>	<13 037 309>
CHNV41 Frais d'acquisition	<8 199 590>		<8 199 590>	<8 436 202>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	<74 774>		<74 774>	537 684
CHNV43 Frais d'administration	<12 750 362>		<12 750 362>	<13 300 837>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs		8 195 761	8 195 761	8 162 046
CHNV5 Autres charges techniques	<7 913 028>		<7 913 028>	<4 506 090>
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation & équilibrage	2 383 772		2 383 772	<2 383 772>
RTNV Sous Total: Résultat technique de l'assurance Non Vie	39 282 463	<13 418 836>	25 863 627	23 279 132

Annexe n°4
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

Notes	Opérations Brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 31/12/2020	Au 31/12/2020	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
PRV1 Primes	39 828 898	<537 889>	39 291 009	36 004 051
PRV11 Primes émises et acceptées	39 828 898	<537 889>	39 291 009	36 004 051
PRV2 Produits de placements	15 869 462		15 869 462	25 892 063
PRV21 Revenus des placements	13 755 532		13 755 532	10 882 931
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	950 857		950 857	322 810
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	1 163 073		1 163 073	14 686 321
PRV4 Autres produits techniques			-	-
CHV1 Charge de sinistres	<8 725 343>	335 795	<8 389 549>	<7 076 621>
CHV11 Montants payés	<7 153 879>	424 812	<6 729 067>	<6 383 721>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	<1 571 465>	<89 017>	<1 660 482>	<692 900>
CHV2 Variation des autres provisions techniques	<28 819 156>		<28 819 156>	<23 854 008>
CHV21 Provisions d'assurance vie	<28 820 729>		<28 820 729>	<23 858 722>
CHV22 Autres provisions techniques	1 573		1 573	4 714
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<170 280>	56 913	<113 367>	<2 465 051>
CHV4 Frais d'exploitation	<3 752 543>	78 455	<3 674 088>	<3 862 345>
CHV41 Frais d'acquisition	<3 149 512>		<3 149 512>	<3 162 666>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	<49 590>		<49 590>	15 842
CHV43 Frais d'Administration	<553 440>		<553 440>	<740 443>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		78 455	78 455	24 922
CHV5 Autres charges techniques	<2 853 391>		<2 853 391>	<124 031>
CHV9 Charges des placements	<777 448>		<777 448>	<1 481 406>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<442 116>		<442 116>	<647 315>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<142 541>		<142 541>	<574 328>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<192 790>		<192 790>	<259 763>
RTV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie	10 600 198	<66 726>	10 533 472	23 032 651

Annexe n°5
Etat de Résultat

(Chiffres en dinars tunisiens)

Notes	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
RTNV <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>	25 863 627	23 279 132
RTV <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>	10 533 472	23 032 651
PRNT1 <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>	25 395 777	46 235 825
PRNT11 Revenus des placements	22 012 872	19 433 805
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements	1 521 649	576 447
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	1 861 256	26 225 573
CHNT1 <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>	<1 244 144>	<2 645 369>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<707 515>	<1 155 920>
CHNT12 Correction de valeurs sur placements	<228 108>	<1 025 586>
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	<308 521>	<463 863>
CHNT2 <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>	<14 562 002>	<26 889 691>
PRNT2 Autres produits non techniques	530 529	492 778
CHNT3 Autres charges non techniques	<5 896 805>	<4 507 230>
Résultats provenant des activités ordinaires	40 620 454	58 998 096
CHNT4 Impôts sur le Résultat	<13 699 298>	<7 111 547>
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts	26 921 156	51 886 549
CHNT5 Pertes extraordinaires	<1 396 164>	<609 561>
Résultat net après modifications comptables :	25 524 992	51 276 988

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2020	31/12/2019
HB1 Engagements reçus		1 111 873	1 038 143
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		773 664	707 934
<i>Avals, cautions de garanties</i>		338 209	330 209
HB2 Engagements donnés		1 947 358	1 854 851
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		1 947 358	1 854 851
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>			
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

État de flux de trésorerie (méthode directe) GENERAL	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	E1	175 384 997	164 607 128
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	E2	<67 157 380>	<67 693 664>
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	E3	208 210	32 340
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	E4	<2 882>	<20 161>
E5 Commissions versées sur les acceptations	E5	<19 166>	<4 442>
E6 Décaissements de primes pour les cessions	E6	<37 704 847>	<30 513 963>
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	E7	15 731 535	20 511 999
E8 Commissions reçues sur les cessions	E8	8 363 436	5 880 728
E9 Commissions versées aux intermédiaires	E9	<15 210 092>	<14 760 478>
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	E10	<8 861 739>	<7 782 213>
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	E11		
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	E12	<2 706 421>	<4 582 390>
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	E13	<465 921 122>	<220 863 973>
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	E14	459 877 224	149 910 007
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	E15	<23 560 112>	<17 146 572>
E16 Produit financiers reçus	E16	16 663 862	53 954 287
E17 Impôts sur les bénéficiaires payés	E17	-	-
E18 Autres mouvements	E18	<12 395 561>	<8 697 984>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		42 689 942	22 830 650
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	V1		
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	V2		
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V3	<1 272 189>	<5 763 775>
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	V4		
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participat	V5		
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participat	V6		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		<1 272 189>	<5 763 775>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions	F1		
F2 Dividendes et autres distributions	F2	<35 912 166>	<10 774 031>
F3 Encaissements provenant d'emprunts	F3		
F4 Remboursements d'emprunts	F4		
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales	F5		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		<35 912 166>	<10 774 031>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
	L1	<39 797>	<286 039>
Variations de trésorerie		5 465 791	6 006 804
Trésorerie de début d'exercice		13 786 929	7 780 124
Trésorerie de fin d'exercice		19 252 720	13 786 929

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale** : Compagnie d'Assurances et de Réassurances « **ASTREE** »
- **Date de constitution** : 22/10/1949
- **Forme juridique** : S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social** : 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social** : 30 000 000 DT
- **Branches exploitées** : Toutes branches
- **Principaux Réassureurs** :
 - MUNCHENER RUCK
 - PARTNER RE
 - TUNIS RE
 - SCOR
 - CCR
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
- **Conseil d'Administration**
 - M. Mohamed Habib BEN SAAD; Président du Conseil d'Administration ;
 - M. Abdel Monem KOLSI, Directeur Général ;
- **Administrateurs**
 - M. Zouheir HASSEN ;
 - M. Ahmed KAMMOUN ;
 - M. Pierre REICHERT, représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
 - M. Kamel JENDOUBI, représentant la Banque de Tunisie.
 - M. Eric CHARPENTIER, représentant la Banque Fédératrice du crédit Mutuel.
- **Réseau de production** :
 - Bureau Direct
 - **71** Agences d'assurances
 - **40** Courtiers
- **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés** :
 - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

2. Faits marquants de l'exercice

A/ Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances en 2020 :

- L'adoption d'un ensemble de mesures par le Comité Général des Assurances (CGA) et la Fédération tunisienne des sociétés d'assurances (FTUSA), dès l'annonce du confinement total en date du 22 Mars 2020 suite à la pandémie COVID-19, afin de préserver les intérêts des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurances, dont notamment :
 - La prorogation de la validité des attestations d'assurance Auto pour tous les contrats qui arrivent à échéance pendant la période de confinement.
 - L'extension gratuite des garanties Dommages et RC des hôteliers recevant les personnes confinées contre les dommages que ces derniers peuvent causer aux hôtels.
- La réalisation d'une étude d'impact sectorielle de la pandémie COVID-19 et ses retombées sur l'activité des compagnies d'assurances et leurs résultats en 2020, et ce sous l'égide du CGA.
- La mise en place par le CGA d'un cadre réglementaire (circulaire n°01/2020 du 19 juin 2020 du CGA) relatif aux mesures devant être prises par les Compagnies d'assurances pour l'adoption des normes IAS/IFRS, et ce conformément à la décision de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 Septembre 2018. L'entrée en vigueur de l'application des normes IFRS, est prévue pour le 1er janvier 2021.
- La signature d'un avenant portant sur la révision du protocole des tarifs des garanties facultatives Auto en date du 18/06/2020, et prenant effet à compter du 1er juillet 2020.
- La mise en place d'un cadre réglementaire (circulaire n°72/2020 du CGA du 19/06/2020) portant création d'un Comité de pilotage et d'un Comité technique chargés de la conduite du projet relatif à l'adoption des normes de solvabilité basées sur les risques des compagnies d'assurances. Ce projet est parrainé par la Banque Mondiale et rentre dans le cadre d'une action de soutien technique de la Banque au développement du secteur des Assurances.

B/ Activité de la Compagnie en 2020 :

▪ Production :

Situation comparative des primes émises au 31/12/2020 (hors acceptation) : En DT

Branche	31/12/2020	Part %	31/12/2019	Part %
Automobile	64 791 245	37,00	60 464 768	36,27
Vie	(*) 40 309 852	23,02	35 489 774	21,29
Maladie	23 894 695	13,64	22 768 163	13,66
Transport et aviation	8 434 316	4,82	11 556 725	6,93
Multirisques	9 633 793	5,50	11 311 742	6,79
Incendie	6 144 406	3,51	4 547 141	2,73
Individuelle	997 135	0,57	860 582	0,52
Responsabilité Civile	8 603 096	4,91	8 138 128	4,88
Risques Spéciaux	5 409 115	3,09	4 636 494	2,78
Risques Agricoles	1 147 217	0,66	1 385 592	0,83
Invalidité	2 371 857	1,35	2 286 743	1,37
Assistance	635 593	0,36	818 118	0,49
Assurance-Crédit	2 314 634	1,32	1 974 965	1,18
Vol	416 538	0,24	449 547	0,27
Bris de glaces et dégâts des eaux	23 015	0,01	18 882	0,01
	175 126 507	100	166 707 364	100

Source : Etats de production au 31/12/2019

(*) Dont **2,6 MD** primes Vie relatives à l'impact Covid-19.
(Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020)

Au terme de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de la Compagnie a atteint un montant de **175,127 MD** contre **166,707 MD** à la même période en 2019, soit une enveloppe en primes additionnelles d'environ 8,42 MD qui correspond à une progression de **5,05 %**.

▪ Structure du portefeuille :

La croissance du niveau d'activité de la Compagnie, en 2020, s'est accompagnée d'une certaine modification de la structure de son portefeuille, dont les plus importantes sont :

- La branche **Automobile** consolide sa position de leadership dans le portefeuille de la Compagnie, avec une part en augmentation de 0,73 point en s'établissant à **37%** (36,27 au 31/12/2019).
- Une avancée de **1,73 points** du poids de la branche **Vie (23,02%** contre 21,29% au 31/12/2019). Celle-ci renforce sa position **au second rang** dans la structure globale du portefeuille de la Compagnie.
- La branche **Maladie** conserve ainsi sa position au 3ième rang dans le portefeuille global de la Compagnie, avec une part de **13,64%** (13,66% au 31/12/2019).

▪ **Sinistres :**

La **sinistralité globale** de la Compagnie est en **amélioration de 5,95 points (50,01%** contre 55,96% en 2019). Celle-ci est imputable essentiellement à l'amélioration de la sinistralité de la branches **Auto de 15 points**.

▪ **Encaissements :**

Au 31 décembre 2020, le ratio d'encaissement s'est établi à **79,50 %** contre **79,51%** en 2019.

▪ **Placements :**

- L'ensemble des placements nets de la Compagnie totalise, au 31 décembre 2020, un montant net de **484 530 415 DT** contre **465 370 981 DT** à la même date une année auparavant, soit une progression de **4,12%**.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/2020, un montant de **41 265 239 DT** contre **72 127 888 DT** en 2019.

▪ **Réassurance & Acceptation :**

- Les soldes de la réassurance Non-Vie & Vie se sont établis au 31/12/2020 respectivement à **13 418 836 DT** et **66 726 DT** contre **11 546 487 DT** et **371 537 DT** au 31/12/2019. Quant aux Acceptations, le résultat s'est établi à **(12 484 DT)** en 2020 contre un résultat de **268 991 DT** en 2019.

▪ **Les autres produits & charges techniques :**

- Au 31/12/2020, les autres produits techniques Non-Vie se sont établis **1 208 697 DT** contre **1 395 294 DT** en 2019.
- Les autres charges techniques Non-Vie & Vie se sont élevées respectivement à **7 913 028 DT** et **2 853 391 DT (*)** contre **4 506 090 DT** et **124 031 DT**, une année auparavant.

(*) Dont **2,6 MD** abandon sur les primes Vie relatives à l'impact Covid-19.

(Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020)

C/ Note sur les effets du report des échéances des crédits aux particuliers dans le cadre des mesures d'accompagnement liées au Covid-19 (Décret-loi n°2020-30 du 10 juin 2020) :

Conformément aux dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020 et aux conditions arrêtées par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie relatives au report des échéances des crédits aux particuliers de 3 mois ou 7 mois décidé dans le cadre des mesures de soutien des bases de solidarité nationale et l'assistance des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », Astrée Assurances a pu calculer, sur la base des données reçues de la Banque de Tunisie, la prime complémentaire découlant de ce report ainsi que la provision mathématique correspondante. Par ailleurs, l'Astrée a envoyé des correspondances aux autres banques partenaires demandant les éléments des reports effectués pour pouvoir évaluer la provision mathématique et la surprime conséquentes. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Tenant compte de l'état d'avancement des discussions en cours entre les deux Associations Professionnelles des Banques et des Assurances et en attendant l'aboutissement à un accord de place sur les modalités de traitement des effets des reports, ASTREE a, par mesure de prudence, comptabilisé la prime et la provision complémentaires issues du report sur les comptes de 2020 et a en même temps abandonné la prime en question conformément au Décret-loi sus indiqué. Bien entendu, le traitement comptable de cette prime est susceptible d'être revu pour s'aligner aux éventuels accords qui seront conclus entre les deux secteurs.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont établis par référence aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux. Ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 / Primes émises et acceptées :

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

4.2 / Opérations techniques d'assurance Non Vie :

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du « prorata temporis » et portent sur la prime commerciale ; c'est à dire la prime du risque, majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

▪ Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

▪ Montants payés :

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régisseurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

- **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan.

Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

- **Autres provisions techniques :**

- **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

- **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 / Opérations techniques d'assurance vie :

- **Provision mathématique Vie :**

La provision mathématique représente la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée contrat par contrat sur la base des normes techniques telle que définie par l'arrêté du ministre des finances du 5 janvier 2009 et des formules actuarielles figurant au niveau des notes techniques.

- **Provision pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer représentent la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

▪ **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance.

4.4 / Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté des comptes, les opérations courantes au titre de la réassurance et de l'acceptation sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance et d'acceptation consolidé.

4.5 / Les opérations financières & non techniques :

▪ **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

▪ **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle (circulaire « CGA » datée du 29 Mars 2017) et qui consiste à constater des provisions sur :

- Les créances envers les assurés à concurrence de 20% pour les créances datant de (N-1) et 100 % pour les créances datant de (N-2 & antérieures) ;
- Les créances envers les intermédiaires : à concurrence de 80% et 100% pour les créances datant respectivement de (N), et (N-1 & antérieures).

Toutefois, un complément de provision est constaté en plus de la méthode de la tutelle pour permettre de couvrir les arriérés présentant un risque supérieur.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

4.6 / Ventilation des frais généraux par destination :

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 / Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 / Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N° 9.

5.3 / Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	8 180 389	-	-	8 180 389
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	35 279 125	18 939 104	3 172 652	57 390 881
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	5 316 078	2 933 873	377 124	8 627 075
Créances nées d'opération de Réassurance	3 629 334	-	614 433	4 243 767
Personnel	394 190	-	-	394 190
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	8 645 138	-	-	8 645 138
Débiteurs divers	19 304	-	1 166 521	1 185 825
Total des créances :	61 463 558	21 872 977	5 330 730	88 667 265

Dettes	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	3 897 273	4 147 460	908 381	8 953 114
Dettes nées d'opération de réassurance	10 675 821	4 854 817	1 705 651	17 236 289

Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	5 422 134	125 692	309 355	5 857 181
Dépôts et cautionnements reçus	-	56 241	450 895	507 136
Personnel	1 815 883			1 815 883
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	14 579 615			14 579 615
Créditeurs divers	855 151			855 151
Total des dettes :	37 245 877	9 184 210	3 374 282	49 804 369

5.4 / Capitaux propres

Le capital de l'entreprise « Astrée » s'élève à 30 000 000 DT constitué par 6 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2019	30 000 000	33 350 873	48 893 815		290 715	51 276 988
Affectation AGO du 30 Juin 2020	-	19 995 000	<4 967 500>	36 000 000	249 489	<51 276 988>
Résultat 2020	-	-	-	-	-	25 524 992
Solde au 31/12/2020	30 000 000	53 345 873	43 926 315	36 000 000	540 204	25 524 992

Conformément à la décision de l'AGO en date du 30 Juin 2020, la répartition du résultat 2019 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2020 :	51 276 988
Résultat reporté :	290 715
Total à distribuer :	51 567 704
Réserve pour réinvestissements exonérés	< 27 500>
Réserve pour réserves facultatives	<15 000 000>
Dividendes	<36 000 000>
Résultat reporté :	540 204

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note P dans la rubrique informations diverses sur le bilan. Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation durant l'exercice 2020.

5.5 / Provisions pour sinistres à payer

Récapitulation de la provision pour Sinistres à payer Vie et Non Vie

LIBELLE	Non Vie	Vie	31/12/2020	31/12/2019
Provision pour sinistres à payer	124 714 395	4 745 619	129 460 014	126 888 410
Chargement de gestion	10 425 702	306 188	10 731 890	10 604 299
Prévision de recours à encaisser	<2 719 457>		<2 719 457>	<2 673 423>
Provision SAP Acceptations	740 301		740 301	601 111
TOTAL	133 160 941	5 051 807	138 212 748	135 420 397

L'état des règlements et des provisions pour sinistres à payer par exercice de survenance est présenté en annexe N°10.

5.6 / Informations diverses sur le bilan

A – Actif du bilan

Note - A 1- Actifs incorporels

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2020	VNC 31/12/2019
Logiciels	2 282 512	<1 309 002>	973 510	659 465
Fonds Commercial	100 000	-	100 000	100 000
TOTAL	2 382 512	<1 309 002>	1 073 510	759 465

Note - A 2 - Actifs corporels d'exploitation

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2020	VNC 31/12/2019
AC 21 – Installations techniques et machines	6 238 599	<5 156 586>	1 082 013	1 175 112
AC 22 – Autres installations, outillages et mobiliers	1 218 388	<992 317>	226 071	141 899
AC 23 – Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	220 675		220 675	66 065
TOTAL	7 677 662	<6 148 903>	1 528 759	1 383 075

Note - A 3 - Placements

A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2020	VNC 31/12/2019
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<2 589 133>	1 266 369	1 354 401
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	18 395 604	<3 191 794>	15 203 810	15 334 892
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	9 096 500	-	9 096 500	9 096 500
TOTAL	31 347 606	<5 780 927>	25 566 679	25 785 793

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

LIBELLE	Montant brut	Provision	VNC 31/12/2020	VNC 31/12/2019
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	25 781 363	-	25 781 363	25 781 363
AC 323 – Parts dans les entreprises avec lien de participation	2		2	2
TOTAL	25 781 365	-	25 781 365	25 781 365

A 3.3 – Autres placements financiers

LIBELLE	Montant brut	Amorti.	VNC 31/12/2020	VNC 31/12/2019
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	92 769 386	<15 920 837>	76 848 549	82 040 396
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	167 619 053	<416>	167 618 637	109 236 013
AC 333 – 334 Prêts	1 826 683	<142 912>	1 683 771	1 570 481
AC 335 – Dépôts monétaires	185 552 000	-	185 552 000	219 600 000
TOTAL	447 767 122	<16 064 165>	431 702 957	412 446 890

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour Primes non acquises acceptations	739 114	755 823
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	740 300	601 111
TOTAL	1 479 414	1 356 934

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
AC 510 – Provisions pour primes non acquises	12 034 244	12 359 863
AC 530 – Provisions pour sinistre vie	263 030	352 048
AC 531 – Provisions pour sinistres non-vie	26 941 222	29 479 113
TOTAL	39 238 496	42 191 024

Note - A 5 – Créances

A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes

A 5.1.1 - Primes acquises et non émises

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Primes acquises et non émises non-vie	8 218 664	7 657 917
Primes acquises et non émises vie	2 078 584	2 441 166
S/Total :	10 297 248	10 099 083
Primes à annuler	<2 116 859>	<2 134 225>
TOTAL	8 180 389	7 964 858

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Quittances de primes à recevoir	49 061 105	46 596 057
Primes/Sinistres Affaires en Co-assureurs	269 456	124 167
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	5 248 021	4 125 478
Effets à recevoir et Effets Impayés	2 377 463	2 624 652
Chèques impayés	434 836	637 161
S/Total :	57 390 881	54 107 515
Provisions au titre des arriérés primes	<19 908 560>	<18 315 911>
Provision au titre des chèques impayés	<434 836>	<637 161>
Provision au titre des effets impayés	<1 338 670>	<1 282 402>
TOTAL	35 708 815	33 872 041

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Avances sur recours matériels	2 605 541	1 912 404
Avances sur recours corporels	1 937 787	1 683 227
Indemnisation Directe des Assurés	2 891 062	2 347 419
Sinistres officiels	1 523	1 523
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 191 162	1 157 458
S/Total :	8 627 075	7 102 031
Provisions pour dépréciation de créances	<1 814 902>	<1 450 593>
TOTAL	6 812 173	5 651 438

A 5.2 – Créances nées d'opération de réassurance

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Cessionnaires	3 895 442	1 612 712
Cédantes	348 326	231 196
S/Total :	4 243 768	1 843 908
Provision pour dépréciation de créances	<875 912>	<614 433>
TOTAL	3 367 856	1 229 475

5.3 – Autres créances

A 5.3.1 – Personnel

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Avances au personnel	259 465	180 305
Autres avances	134 724	136 016
TOTAL	394 189	316 321

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Acomptes provisionnels	6 400 392	4 369 133
Avances sur impôts/sociétés (y compris Crédit d'impôt)	2 046 739	965 533
Autres	198 007	201 530
TOTAL	8 645 138	5 536 196

A 5.3.3 – Débiteurs divers

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Compte de liaison avec la délégation Maroc	956 131	837 448
Avances	229 694	219 921
S/Total :	1 185 825	1 057 369
Provision pour dépréciation	<1 166 521>	<1 047 839>
TOTAL	19 304	9 530

Note A 6 – Autres éléments d'actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	6 676 842	5 930 926
Effets remis à l'encaissement	12 403 905	7 706 795
Autres	171 973	149 208
TOTAL	19 252 720	13 786 929

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la Compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés s'élèvent au 31/12/2020 à **4 221 889** DT contre **4 346 253** DT au 31/12/2019.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	12 605 979	12 879 463
Loyers échus et à recevoir	194 216	178 709
TOTAL	12 800 195	13 058 172

A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Autres comptes de régularisation Actif	4 915 193	3 882 180
Autres charges constatées ou payées d'avance	115 564	8 203
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 770	5 770
TOTAL	5 036 527	3 896 153

Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan

Note -P 1 - Capitaux propres

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
P 1.1 – Capital social	30 000 000	30 000 000
P 1.2 – Réserves et primes liées au capital	53 345 873	33 350 873
Réserve légale	3 000 000	3 000 000
Réserve facultative	45 619 870	25 624 870
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483
P 1.3 – Autres capitaux propres	43 926 315	48 893 815
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685
Réserves pour réinvestissements exonérés	41 977 630	46 945 130
P 1.4 – Résultat reporté	540 204	290 715
S/Total :	127 812 392	112 535 404
P 1.5 – Résultat de la période	25 524 992	51 276 988
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION :	153 337 384	163 812 392

Note - P 2 – Passif

P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges

Le solde de la provision pour autres risques et charges se présente comme suit :

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Provision d'ouverture	14 700 502	11 472 109
Constitution/Reprise	5 850 000	3 228 393
Provision de clôture	20 550 502	14 700 502

Il est à noter que la société a reçu courant 2020 une notification des résultats de la vérification approfondie portant sur les exercices 2016-2017-2018 pour un montant de 11,5 MDT.

La société a rejeté les principaux chefs de redressement en s'appuyant sur des justificatifs probants et des textes légaux en la matière.

En couverture des risques éventuels et sur la base de cette notification, la société a constaté dans ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 les provisions jugées nécessaires.

P 2.2 – Provisions techniques brutes

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
PA 310- Provisions pour primes non acquise Non vie	43 073 172	42 004 123
PA 320- Provisions d'assurance Vie	196 062 217	166 011 879
PA 330- Provisions pour Sinistre Vie	5 051 807	3 480 342
PA 331- Provisions pour Sinistre Non Vie	133 160 941	131 940 055
PA 340- Provisions pour P.B & Ristournes Vie	2 688 393	3 817 059
PA 341- Provisions pour P.B & Ristournes Non Vie	3 541 088	2 494 014
PA 350- Provisions pour Egalisation & Equilibrage Non Vie	-	2 383 772
PA 360- Autres provisions Techniques Vie	571 207	572 780
PA 360- Autres provisions Techniques Non Vie	3 271 745	3 102 926
- Réserve mathématique de rentes	3 216 486	3 006 586
- Réserve d'invalidité	35 615	53 538
- Arrérages à payer	19 644	19 644
- Provision pour risque en cours	-	23 158
TOTAL	387 420 570	355 806 950

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires :

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Provisions pour sinistres non vie	13 063 092	13 612 017
Provisions pour sinistres vie	352 027	352 047
Provisions pour primes non acquises	3 364 780	4 468 181
TOTAL	16 779 899	18 432 245

P 2.4 – Autres Dettes

P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Commissions sur arriérés	4 836 585	5 799 793
Comptes de régularisation	3 843 917	3 096 859
Primes affaires collectives à payer	272 612	542 943
TOTAL	8 953 114	9 439 595

P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Comptes intermédiaires Sinistres	5 366 590	2 089 426
Sinistres officiels	253 425	253 425
Recours client	237 165	174 111
TOTAL	5 857 180	2 516 962

P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Cessionnaires	16 075 419	15 528 447
Cédantes	1 133 269	810 865
Récessionnaires	27 601	26 683
TOTAL	17 236 289	16 365 995

2.5 – Autres dettes

P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	378 503	378 503
Dépôts de Garanties en espèces des locataires	128 633	128 633
TOTAL	507 136	507 136

P 2.5.2 – Personnel

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Dettes provisionnées pour congés payés	762 388	749 000
Autres charges à payer	728 023	719 303
Autres dettes	325 472	242 820
TOTAL	1 815 883	1 711 123

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	10 899 412	8 229 998
Cotisations Sociales	825 980	998 365
Taxes d'assurance à payer	819 825	831 069
Retenues à la source	534 398	540 743
Autres charges sociales à payer	1 500 000	1 850 000
TOTAL	14 579 615	12 450 175

P 2.5.4 – Crédoeurs divers

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Actionnaires, dividendes à payer	354 820	266 985
Dettes sur acquisition d'immobilisations et de valeurs mobilières de Placement	79 030	214 807
Autres crédoeurs divers	421 301	251 127
TOTAL	855 151	732 919

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Encaissements en instance d'affectation	85 684	97 053
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	109 192	42 566
Autres comptes de régularisation Passif	2 722 776	2 756 296
TOTAL	2 917 652	2 895 915

6. Informations diverses sur l'état de résultat

6.1 / Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.2 / Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés respectivement en annexes N°12 et N°13.

6.3 / Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode de cantonnement des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NC27.

6.4 / Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2020 comme suit :

LIBELLE	31/12/2020
Cadres	112
Agents d'encadrement	38
Agents d'exécution	26
Personnel Contractuel	11
Personnel de services	1
Personnel en détachement	1
TOTAL	189

Les frais de personnel s'élèvent au 31/12/2020 à la somme de **13 538 647 DT** et sont ventilés comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2020	31/12/2019
Salaires	8 444 233	8 150 492
Charges sociales	2 396 638	2 375 295
Assurance collective vie	2 550 003	5 151 882
Personnel en détachement	147 773	165 318
TOTAL	13 538 647	15 842 987

6.5 / Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires, s'élevant à la somme de **16 485 011 DT**, se détaille comme suit :

CATEGORIE	MONTANT	
	31/12/2020	31/12/2019
Agents généraux	8 846 019	8 301 991
Courtiers	3 819 976	3 841 704
Autres commissions	3 700 899	3 237 136
Commissions Acceptations	118 117	147 416
TOTAL	16 485 011	15 528 247

6.6 / Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes et d'annulations en cours, s'élevant à la somme de **175 126 507 DT** au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

ZONE	MONTANT	
	31/12/2020	31/12/2019
Nord	147 294 766	139 605 477
Centre	9 365 121	8 829 853
Sud	18 466 620	18 272 034
TOTAL	175 126 507	166 707 364

6.7 / Ventilation des produits non techniques

Les produits non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Profits exceptionnels sur exercice en cours	530 528
Profits exceptionnels sur exercice antérieures	1
TOTAL	530 529

6.8 / Ventilation des autres charges non techniques

Les charges non techniques se détaillent comme suit :

LIBELLE	MONTANT
Provision pour risques & charges	5 850 000
Autres pertes	46 805
TOTAL	5 896 805

6.9 / Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

LIBELLE	31/12/2020	31/12/2019
Résultat Comptable	40 620 454	58 998 096
Réintégration	9 332 698	6 709 612
Déductions	<30 157 364>	<45 361 502>
Résultat Fiscal avant réinvestissements exonérés	19 795 788	20 346 206
Réinvestissements exonérés	-	<27 500>
Résultat Fiscal	19 795 788	20 318 706
Impôt sur les sociétés	<6 928 526>	<7 111 547>
Retenue à la source sur libératoire au titre de 2020 & 2021	<8 697 958>	-
Report d'impôt au titre d'exercice 2019	1 927 186	-
Contribution au profit de Budget de l'Etat au titre de 2019 & 2020	<802 290>	-
Contribution Sociale Solidaire	< 593 874>	< 609 561>
Bénéfice Comptable	25 524 992	51 276 988

6.10 / Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

LIBELLE	31/12/2020
Provision mathématique vie à l'ouverture	166 011 879
Charges de provisions au 31/12/2020	34 147 579(*)
S/Total :	200 159 458
Capitaux échus, rentes et rachats polices vie payées	<4 097 241>
TOTAL	196 062 217

(*) Dont un montant de 2,5 MD relatif au report des échéances des crédit aux particuliers Covid-19.
(Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020)

6.11 / Tableau de raccordement du résultat techniques par catégorie d'assurance aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants.

8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9. Comparabilité des comptes

▪ Changement de méthodes comptables

Conformément à la norme NC26, aucun changement n'a été opéré au 31 décembre 2020 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 31 décembre 2019.

10. Diligences spécifiques

- Conformément à l'article 58 bis du Code des Assurances, la marge de solvabilité requise pour la Compagnie est évaluée, au 31 décembre 2020, à **32 154** KDT.
- Conformément à l'arrêté du Ministre des Finances de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques de la Compagnie s'élève, au 31 décembre 2020, à **126,49 %**.

11. Evènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 31 Mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2020

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	22 251 106	16 470 179	31 146 097	14 675 918
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	9 096 500	9 096 500	9 096 500	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	84 185 443	68 264 606	72 579 134	4 314 528
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	26 691 828	26 691 828	26 874 542	182 714
Autres parts d'OPCVM	7 673 480	7 673 480	8 115 559	442 079
Obligations et autres titres à revenu fixe	167 619 053	167 618 637	167 618 637	0
Autres Dépôts	185 552 000	185 552 000	185 552 000	0
TOTAL :	503 069 411	481 367 230	500 982 469	19 615 239

	<u>Valeur nette</u>	<u>Juste Valeur</u>
Actions cotées	8 391 816	12 706 393
Actions non cotées	59 872 741	59 872 741
Total :	68 264 557	72 579 134

Obligations cotées	19 324 000	19 324 000
Obligations non cotées	9 000 000	9 000 000
Titres de créances négociables et bons du trésor	139 294 637	139 294 637
Total :	167 618 637	167 618 637

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2014	2015	2016	2017	2018
Inventaire 2018					
Règlements cumulés	47 534 366	50 125 616	50 956 833	45 233 143	14 861 250
Provisions pour sinistres	4 368 261	6 343 016	13 981 123	27 127 966	48 988 197
Total charges des sinistres	51 902 626	56 468 632	64 937 956	72 361 110	63 849 446
Primes acquises	91 523 084	99 802 503	102 432 504	110 077 636	115 465 413
% sinistres / primes acquises	56,71%	56,58%	63,40%	65,74%	55,30%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2019					
Règlements cumulés	51 878 961	54 359 636	55 138 682	39 559 929	37 379 994
Provisions pour sinistres	4 008 126	8 310 664	18 696 557	24 481 741	51 383 259
Total charges des sinistres	55 887 087	62 670 300	73 835 239	64 041 670	88 763 253
Primes acquises	99 802 503	102 432 504	110 077 636	115 465 413	126 987 438
% sinistres / primes acquises	56,00%	61,18%	67,08%	55,46%	69,90%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2020					
Règlements cumulés	56 619 155	58 004 935	46 777 210	57 688 284	38 632 150
Provisions pour sinistres	4 918 441	15 133 429	15 775 657	28 829 375	43 921 000
Total charges des sinistres	61 537 596	73 138 364	62 552 867	86 517 659	82 553 150
Primes acquises	102 432 504	110 077 636	115 465 413	126 987 438	133 381 492
% sinistres / primes acquises	60,08%	66,44%	54,17%	68,13%	61,89%

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 31/12/2020

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		1 637 650	1 637 650	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	2 725 923	6 047 924	8 773 847	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		30 853 742	30 853 742	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	2 725 923	38 539 316	41 265 239	
Intérêts		512 422	512 422	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	468 880	1 040 290	1 509 170	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	981 302	1 552 712	2 021 592	

Annexe n°12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2020

	Vie	Décès	Mixte	Capitalisation	Total
Primes Acquises	1 101 009	16 309 989	875 778	21 542 121	39 828 898
Charges de prestations	<372 035>	<2 917 495>	<542 683>	<3 321 666>	<7 153 879>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<452 218>	<4 501 560>	122 745	<25 559 588>	<30 390 621>
Solde de souscription :	276 756	8 890 934	455 840	<7 339 132>	2 284 397,851
Frais d'acquisition	<169 582>	<2 913 686>	<105 002>	<10 832>	<3 199 103>
Autres charges de gestion nettes	<57 040>	<2 915 413>	<36 185>	<398 194>	<3 406 831>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<226 623>	<5 829 098>	<141 187>	<409 026>	<6 605 934>
Produits nets de placements	991 267	3 261 243	641 123	10 198 381	15 092 014
Participation aux résultats	<603 101>	-	<483 156>	915 977	<170 280>
Solde Financier :	388 166	3 261 243	157 967	11 114 358	14 921 735
Part des réassureurs dans les primes acquises	-	<517 751>	<20 138>	-	<537 889>
Part des réassureurs dans les prestations payées	-	424 812	-	-	424 812
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-	<89 017>	-	-	<89 017>
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	56 913	-	-	56 913
Commissions reçues des réassureurs	-	78 181	273	-	78 455
Solde de réassurance :	0	<46 862>	<19 864>	0	<66 726>
Résultat technique 2020 :	438 300	6 276 217	452 755	3 366 200	10 533 472
Résultat technique 2019 :	1 691 065	12 485 601	930 594	7 925 391	23 032 651
Variation 2020 - 2019 :	<1 252 765>	<6 209 384>	<477 839>	<4 559 190>	<12 499 178>
	-74%	-50%	-51%	58%	-54%
Informations complémentaires :					
Versement périodique de rente Vie			2 900	25 546	28 446
Rachats Vie payés	34 200		275 861	746 255	1 056 315
Capitaux échus Vie	332 047	0	260 339	2 420 093	3 012 479
Provisions techniques brutes Vie à la clôture	12 586 786	37 622 791	7 877 334	137 975 306	196 062 217
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture	11 489 469	34 547 339	7 559 353	112 415 718	166 011 879

**Annexe n° 14 : Tableau récapitulatif des éléments constitutifs
de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers au 31/12/2020**

Année d'inventaire	Exercice				
	2016	2017	2018	2019	2020
Participation aux résultats (état de résultat technique) * Participation attribuée à des contrats (y compris intérêts techniques) * Variation de la provision pour participation aux bénéfices	270 097	653 773	1 468 238	2 464 743	170 280
Participation aux résultats des contrats d'assurance vie * Provisions mathématiques moyennes * Montant minimum de participation * Montant effectif de la participation dont attribuée (y compris intérêts techniques) dont variation de la provision pour PB	86 251 329	105 531 693	128 498 748	153 671 169	181 037 048

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique
 par catégorie d'assurance aux états financiers
 Catégorie : Vie au 31/12/2020**

	Raccordement	Total
Primes Acquises	PRV11	39 828 898
Charges de prestations	CHV11	<7 153 879>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21, CHV22	<30 390 621>
Solde de souscription :		2 284 398
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<3 199 103>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<3 406 831>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<6 605 934>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	15 092 014
Participation aux Bénéfices	CHV3	<170 280>
Solde Financier :		14 921 735
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<537 889>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	424 812
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV12 2° Colonne	<89 017>
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	56 913
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	78 455
Solde de réassurance :		<66 726>
Résultat technique :		10 533 472
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		28 446
Montants des rachats Vie		1 056 315
Capitaux échus Vie		3 012 479
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		196 062 217
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		166 011 879

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2020**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	134 450 541
Variation des primes non acquises	PRNV12	<1 069 050>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<78 821 008>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2, CHNV3	<90 409>
Solde de souscription :		54 470 074
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<8 274 364>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<19 454 694>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<27 729 058>
Produits nets de placements	PRNT3	14 562 002
Participation aux Bénéfices	CHNV3	<2 020 556>
Solde Financier :		12 541 446
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<36 530 601>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	17 453 895
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12, CHNV2 2° Colonne	<2 537 891>
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	8 195 761
Solde de Réassurance :		<13 418 836>
Résultat technique :		25 863 627
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		43 073 172
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		42 004 123
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		133 160 941
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		131 940 055
Provision pour Egalisation & Equilibrage à la Clôture		0
Provision pour Egalisation & Equilibrage à l'Ouverture		2 383 772
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		3 541 088
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		2 494 014
Autres provisions techniques à la clôture		3 271 744
Autres provisions techniques à l'ouverture		3 102 926

Mesdames et Messieurs les Actionnaires
Compagnie d'Assurances et de Réassurances « ASTREE »
45, Avenue Kheireddine Pacha, 1080 Tunis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la compagnie d'assurances et de réassurances «ASTREE» au titre de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la compagnie « ASTREE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, les états de résultats techniques, l'état de résultat global et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 630 810 375 dinars, des capitaux propres positifs de 153 337 384 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 25 524 992 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 2-C aux états financiers qui décrit l'application des dispositions du décret-loi 2020-19 du 10 juin 2020 relatif au report de remboursement des échéances des crédits aux particuliers octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients et qui a pour effet d'augmenter la valeur des capitaux assurés et de prolonger la durée des risques assurés par ASTREE. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

▪ Evaluation des provisions techniques :

Au 31 décembre 2020, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 387 420 570 dinars au regard d'un total bilan de 630 810 375 dinars, ce qui représente 61% de ce dernier. Cette rubrique est composée essentiellement des provisions d'assurances vie pour un montant de 196 062 217 dinars, provisions pour sinistres non vie pour une valeur de 133 160 941 dinars et d'autres provisions techniques pour un montant total de 58 197 411 dinars.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « P2.2 ».

Nous avons considéré que la valeur de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations comme indiqué dans les notes « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios règlementaires de la compagnie.

Nous avons, à partir des entretiens avec la direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par la compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Apprécier le respect des dispositions légales et règlementaires applicables à la compagnie en matière des provisions technique notamment l'arrêté du Ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Désigner un actuair pour l'audit des provisions techniques conformément à la circulaire du Comité Général des Assurances (CGA) n°258/2010 et fixant les conditions et modalités de rédaction du rapport des commissaires aux comptes des compagnies d'assurances et réassurances destiné au CGA ainsi que la circulaire N° 3/2018 du 11 juillet 2018 relative à l'organisation des travaux de l'actuaire pour le rapport adressé au Comité Général des Assurances

- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant le recours aux travaux d'un actuaire,
- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie,
- Rapprocher les données issues du système d'information avec les chiffres comptabilisés.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes « P2.2 », « 4.2 » et « 4.3 » des états financiers relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

▪ **Provisions pour créances douteuses :**

Les créances sur intermédiaires et assurés inscrites à l'actif de la compagnie s'élèvent au 31 décembre 2020 à 49 061 105 dinars. A cette même date, les provisions pour créances douteuses comptabilisées, à ce titre, s'élèvent à 19 908 560 dinars, soit une dotation de 1 592 649 dinars.

Compte tenu de la nouvelle circulaire du CGA n°24/2017 en date du 29 mars 2017 fixant une nouvelle méthodologie de calcul des provisions pour les primes arriérées, nous avons considéré l'évaluation des provisions pour créances douteuses comme un point clé de notre audit.

Nous avons examiné les méthodes d'évaluation retenues par la compagnie tel que décrites au niveau de la note « 4.5 » des états financiers. En effet, nos travaux ont principalement consisté à :

- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires en matière d'évaluation des provisions pour les primes arriérées,
- Apprécier les principes retenus pour estimer la provision pour créances douteuses au regard des procédures internes applicables par la compagnie,
- Apprécier l'analyse des risques effectuée par la compagnie en se basant sur les rapports d'inspection,
- Analyser la composition, la nature et l'évolution des arriérés, moyennant des revues analytiques détaillées,
- Effectuer des demandes d'information auprès des intermédiaires afin de confirmer l'exhaustivité et l'exactitude des chiffres constatés dans les comptes de la compagnie, et
- Etudier le caractère approprié des informations fournis dans les notes « 4.5 » et « A.5.1.2 » des états financiers.

▪ **Evaluation des Placements financiers**

Au 31 Décembre 2020, l'encours des placements financiers s'élève à un montant brut de 473 548 487 DT, provisionnés à concurrence de 16 064 166 DT, soit un montant net de 457 484 321 DT, représentant 73% du total bilan.

Les placements financiers sont évalués conformément à l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005, modifiant l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note 6.3 des états financiers.

Compte tenu de l'importance des placements financiers par rapport au total bilan de la compagnie « ASTREE » et les risques de dépréciation de leurs valeurs, nous avons considéré l'évaluation des placements financiers comme une question clé dans notre audit.

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- S'assurer que les placements financiers ont été évalués conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 Mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et / ou de réassurance »,
- Nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'utilité des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Conseil qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'Assemblée des actionnaires a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

- **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Fait à Tunis, le 31 Mars 2021
Les commissaires aux comptes

P/ GAC – CPA International
Mme Selma LANGAR

P/ CMC – DFK International
Mr Chérif BEN ZINA

Mesdames et Messieurs les Actionnaires

En application des articles 200 et 475, du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a informé que conformément aux dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020 et aux conditions arrêtées par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie relatives au report des échéances des crédits aux particuliers de 3 mois ou 7 mois décidé dans le cadre des mesures de soutien des bases de solidarité nationale et l'assistance des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », Astrée Assurances a pu calculer, sur la base des données reçues de la Banque de Tunisie, la prime complémentaire découlant de ce report ainsi que la provision mathématique correspondante qui s'élèvent respectivement à 2.675 mille dinars et 2.535 mille dinars.

Tenant compte de l'état d'avancement des discussions en cours entre les deux Associations Professionnelles des Banques et des Assurances et en attendant l'aboutissement à un accord de place sur les modalités de traitement des effets des reports, ASTREE a, par mesure de prudence, comptabilisé la prime et la provision complémentaires issues du report sur les comptes de 2020 et a en même temps abandonné la prime en question conformément au Décret-loi sus indiqué. Bien entendu, le traitement comptable de cette prime est susceptible d'être revu pour s'aligner aux éventuels accords qui seront conclus entre les deux secteurs.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

Un membre du personnel de la Banque de Tunisie a été détaché auprès de sa filiale ASTREE. La charge brute du personnel détaché auprès de cette société relative à l'exercice 2020 s'élève à 147 773 Dinars.

Par ailleurs, et en dehors de la convention précitée, nos investigations n'ont relevé aucune convention en dehors des opérations courantes nécessaires à la réalisation de l'objet social, y compris une convention de bancassurance, une convention de location à titre onéreux de locaux d'archivage avec la Banque de Tunisie et deux conventions de location à titre onéreux de deux locaux pour abriter deux agences de la Banque de Tunisie.

C- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II § 5 du CSC sont définies comme suit :

Le comité de rémunération, issu du Conseil d'Administration du 24 novembre 2016, a décidé d'accorder au Directeur Général de la Compagnie :

- Une rémunération annuelle brute fixe de 250 000 dinars payable sur douze mensualités.
- Une prime annuelle variable calculée en fonction du Bénéfice Net de la compagnie, avec un plafond de 100 000 dinars par an, payable après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale des Actionnaire.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence par la compagnie.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

2- Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et des membres du conseil d'administration, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en dinars) :

	DG	Administrateurs
	Charges de l'exercice	
Avantages à court terme	353 750	30 000
Jetons de présence	12 500	87 500
TOTAL	366 250	117 500

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 31 Mars 2021

Les

commissaires aux comptes

P/ GAC – CPA International

P/ CMC – DFK International

Mme Selma LANGAR

Mr Chérif BEN ZINA